

La Fédération québécoise de taekwondo sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec et les règlements spécifiques de la fédération sont en vigueur aux Jeux du Québec.

Ce document comporte les éléments techniques uniquement pour ce sport. Cependant vous devrez consulter également les **Normes d'opération** (pour tous les sports) qui touchent entre autres les inscriptions, les règles d'admissibilité et les uniformes sur le site Internet de **SPORTSQUÉBEC** ([http://www.jeuxduquebec.com/Normes\\_doperation-fr-29.php](http://www.jeuxduquebec.com/Normes_doperation-fr-29.php)).

**I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX**

**A) PRINCIPALES CATÉGORIES DE LA FÉDÉRATION**

CATÉGORIES	DATE DE NAISSANCE		SEXE
	Hiver 2015-2016	Hiver 2016-2017	
<b>U13</b> -36, -40, -44, -48, -52, -56, -60 et +60kg	2003-01-01 au 2004-12-31	2004-01-01 au 2005-12-31	M
<b>U13</b> -32, -36, -40, -44, -48, -52, -56 et +56kg	2003-01-01 au 2004-12-31	2004-01-01 au 2005-12-31	F
<b>U15</b> -42, -47, -52, -57, -62, -67, -72 et +72kg	2001-01-01 au 2002-12-31	2002-01-01 au 2003-12-31	M
<b>U15</b> -36, -41, -46, -51, -56, -61, -66 et +66kg	2001-01-01 au 2002-12-31	2002-01-01 au 2003-12-31	F

**B) AFFILIATION**

Les participants et les clubs dont ils sont membres doivent être affiliés à la Fédération québécoise de taekwondo

**II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC - HIVER 2017**

**A) CATÉGORIES**

<b>CATÉGORIES HIVER 2017</b>	<b>DATE DE NAISSANCE</b>	<b>SEXE</b>	<b>DIVISIONS</b>
<b>U15</b> -42, -47, -52, -57, -62 kg	2002-01-01 au 2003-12-31	Masculin	1-2
<b>U15</b> -36, -41, -46, -51, -56 kg	2002-01-01 au 2003-12-31	Féminin	1-2

N.B : La division 1 et 1 correspond aux ceintures rouge, rouge barre noire (1) bleue, bleue barre rouge (2).

**B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION**

**Athlètes**

**Maximum :** 10 athlètes : 5 masculins et 5 féminins  
1 athlète par catégorie

**Minimum :** 1 athlète

**Entraîneur :** 1 obligatoire, maximum 2

**Accompagnateur :** 1 si seulement un entraîneur.

**C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS**

Les entraîneurs doivent être membres de la Fédération québécoise de taekwondo, détenir 1<sup>ère</sup> Dan Kukkiwon, avoir complété avec succès une formation des premiers soins (secourisme) et doivent avoir la certification suivante :

- complété PNCE partie A
- formation d'arbitrage reconnu par la FQT au cours des 3 dernières années.

**D) AFFILIATION ET MODALITÉS**

Les participants doivent être membres d'un club affilié à la Fédération québécoise de taekwondo,  
Les participants doivent être membres de la Fédération québécoise de taekwondo.  
Les entraîneurs doivent être membres également de la Fédération.

Coût: 15\$ et 30\$ (entraîneur)

**E) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE**

Compétition



**F) ADMISSIBILITÉ**

- La région devra avoir tenu un événement à l'hiver 2015-2016
- L'athlète doit avoir participé aux finales régionales de 2016-2017

**G) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE**

Club d'affiliation à la Fédération québécoise de taekwondo

**H) FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE**

Double élimination

Les combats ont une durée de 3 reprises de 1 minute et 30 secondes avec 45 secondes de repos entre les reprises

**La pesée** : un excédent de poids de 1 kg sera toléré par rapport à la limite de poids supérieure de chaque catégorie en vertu du taux de croissance rapide d'athlètes dans les catégories ciblées pour les Jeux du Québec.

Faute de respect de poids, l'athlète sera déqualifié, s'il existe plusieurs athlètes dans sa catégorie pour les autres régions. Cependant, si l'athlète est seul dans sa catégorie on procède à la consolidation\*.

\*La consolidation consiste à monter un athlète dans une division supérieure lorsqu'aucun adversaire ne peut lui être assigné dans sa division, selon son poids (maximum 10kg). La consolidation se fait suivant les règlements de la FQT et requiert l'accord de l'entraîneur de l'athlète concerné.

**I) SURCLASSEMENT**

Aucun surclassement de poids ne sera accepté.

S'il y a absence dans une catégorie de poids, le surclassement d'âge sera accepté.  
(U13 seulement).

**J) SUBSTITUTION**

Permise. Le substitut devra avoir participé à la finale régionale. Le choix du substitut s'effectuera selon l'ordre décroissant (2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, etc.) des résultats de la catégorie, lors de la finale régionale.

**K) EXCLUSION**

Aucune

**M) MÉDAILLES**

Le nombre prévu de médailles distribuées aux athlètes lors de la Finale provinciale sera de :

Médailles d'or : 10

Médailles d'argent : 10

Médailles de bronze : 10

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneurs

**N) SYSTÈME DE POINTAGE**

Le système de pointage qui sera utilisé sera le suivant :

Épreuve(s) = toutes les épreuves

Point attribué à la première position = 38

Nombre de point séparant chaque position = 1

**O) SYSTÈME DE CLASSEMENT**

C'est la somme des points des athlètes de toutes les épreuves par région.

---

Pour tout changement à cette norme d'opération, la fédération, le mandataire régional ou le COFJQ doit envoyer sa proposition par écrit à **SPORTSQUÉBEC**. **SPORTSQUÉBEC** se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande.